

EXPO

1830
1900
1930
1956

1980

1989

1993

2011

2015

2021

1946
1960
1970

Une brève
histoire
de l'**immigration**
en Belgique

LES RÈGLES DU JEU II

Avant-propos

L'histoire de l'immigration en Belgique est riche et complexe, reflet d'un pays au carrefour des grandes migrations européennes et mondiales. Depuis les mouvements de populations, avant la création de l'État belge en 1830, jusqu'aux crises migratoires contemporaines, **chaque période a contribué à forger l'identité multiculturelle de la Belgique.** Des accords bilatéraux, pour combler le manque de main-d'œuvre, aux politiques d'intégration, chaque événement marquant a laissé une empreinte durable.

Ce jeu de cartes invite les participants à explorer cette histoire de manière interactive et engageante, en plaçant des événements clés sur une ligne du temps. En découvrant la chronologie des migrations, vous comprendrez mieux les défis et les opportunités qui ont façonné la Belgique actuelle. Chaque carte, avec son QR code, offre une explication détaillée pour enrichir vos connaissances sur les divers aspects de l'immigration en Belgique.

Ainsi, ce jeu ne se contente pas de retracer les faits historiques, mais il met en lumière les récits humains derrière les statistiques, rendant hommage à ceux qui ont contribué à la diversité et à la richesse culturelle du pays. **Que vous soyez un étudiant, un enseignant ou simplement curieux de l'histoire belge, ce jeu est une porte ouverte sur le passé, le présent et l'avenir de l'immigration en Belgique.**

Remarque :

Si la première carte du jeu évoque la création de l'État belge, il est important de ne pas négliger les nombreux mouvements de populations qui ont eu lieu sur ce territoire avant cette période, ainsi que les empires auxquels il était rattaché. D'importantes richesses culturelles témoignent encore aujourd'hui de ces divers mouvements de population, qu'ils résultent de migrations ou d'invasions.

Règles du jeu

Le but du jeu est simple : reconstituer la ligne du temps.

Au centre de la table, un tas de 25 cartes, faces cachées, est disposé (fond coloré face vers le haut). Assurez-vous de mélanger correctement les cartes avant de démarrer le jeu.

La première carte du paquet est retournée pour révéler son recto (fond blanc) et est placée sur la table. Cette première carte sert de point de repère pour la ligne du temps. À tour de rôle, chaque participant.e prend une carte du tas et la place sur la ligne du temps. Il ou elle peut choisir de l'intercaler entre deux autres cartes ou de la placer à une des extrémités de la ligne.

Une fois placée, la carte est retournée pour révéler la date (fond blanc). Si le/la participant.e a correctement situé la carte, celle-ci demeure sur la ligne du temps et la personne peut scanner le QR code pour faire écouter l'explication de la carte à tou.te.s les joueurs.euses. En cas de mauvais placement, la carte est remise sous le tas, face cachée (fond coloré). Dans ce livret, des questions (en rouge) sont proposées pour chacune des cartes afin d'animer le groupe.

Durée : pour une utilisation optimale, nous conseillons de prévoir 2h de temps minimum. Cependant, le jeu peut être joué de manière plus rapide : sans lecture des QR codes, sans lecture des questions, en retirant certaines cartes...

Espace : l'étalement des 25 cartes sur une seule ligne nécessite un espace de 2 mètres minimum.

1830

La création de la Belgique

1830, l'année de la naissance de la Belgique ! Située entre l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Luxembourg, la Belgique est créée comme une zone de paix entre ces nations. Léopold 1^{er}, un prince allemand ayant fait ses preuves lors des guerres napoléoniennes, est choisi comme roi des Belges. Saviez-vous que notre monarchie aurait pu être grecque ? Le prince avait, en effet, refusé le trône de Grèce avant d'accepter celui de la Belgique ! Imaginez, en 2030, la Belgique fêtera à peine ses 200 ans d'existence ! Avant la création de la Belgique, les concepts de "Belges" et "étrangers" n'existaient donc pas. Les premiers « étrangers » qui venaient s'installer étaient vus comme des révolutionnaires ou des esprits libres en quête d'un nouveau départ.

***Parmi eux, il y avait des personnalités célèbres ! Pouvez-vous en citer ?
Karl Marx, Victor Hugo...***

1850

Les Belges émigrent massivement vers la France

Nous sommes dans les années 1850, une période où de nombreux Belges partent en quête d'un avenir meilleur en émigrant massivement vers le nord de la France. Pourquoi ? Parce que la jeune Belgique offre peu d'opportunités économiques à cette époque. Les Belges trouvent principalement du travail dans les industries textiles et minières françaises, mais souvent à des salaires inférieurs à ceux des travailleurs français, ce qui crée des tensions entre ces deux voisins. Mais, la France n'est pas la seule destination. Le Canada, de son côté, mène une campagne active pour attirer les Belges, vantant ses vastes terres et ses nombreuses opportunités.

Et vous, avez-vous des arrière-grands-parents français ou canadiens ?

1884

La Conférence de Berlin

Bienvenue à Berlin, en 1884 ! Imaginez une table autour de laquelle les grandes puissances mondiales de l'époque se réunissent pour se partager l'Afrique. C'est à cette conférence que Léopold II, héritier de Léopold 1^{er}, acquiert le Congo comme propriété personnelle. Vous avez bien entendu : non pas comme une colonie belge, mais comme bien personnel ! Léopold II exploite alors les ressources du Congo de manière effroyable, imposant travail forcé et maltraitance aux Congolais. Les révélations des atrocités commises font scandale. En 1908, face à l'indignation internationale, le Congo est retiré à Léopold II et devient officiellement une colonie belge.

***Selon vous, quelles conséquences ce partage du continent africain a-t-il eu pour ses habitants ?** Le partage de l'Afrique lors de la Conférence de Berlin a conduit à une colonisation massive, perturbant profondément les sociétés africaines. Les frontières imposées par les colonisateurs ont souvent ignoré les divisions ethniques et culturelles, créant des conflits internes. L'exploitation des ressources et des populations a entraîné des souffrances considérables et a entravé le développement économique et politique de nombreuses régions. Les effets de ce partage sont encore visibles aujourd'hui.*

1890

Migration interne importante des flamands vers la Wallonie

Dans les années 1890, la Wallonie devient une des régions les plus industrialisées au monde ! Cette prospérité provoque une migration interne : des paysans flamands quittent leurs campagnes pour travailler comme ouvriers en Wallonie. Parlant une autre langue, ils sont souvent perçus comme des étrangers et font face à l'hostilité des Wallons.

Pensez-vous que des francophones auraient été mieux accueillis par les Wallons à l'époque ? Pourquoi ?

1914

La Première Guerre mondiale

En 1914, la Première Guerre mondiale débute entre l'Autriche-Hongrie, soutenue par son allié allemand, à l'encontre du royaume de Serbie. Rapidement, un jeu complexe d'alliances entre les grandes puissances européennes s'enclenche, entraînant tout le continent sur la voie de la guerre.

L'Allemagne envahit la Belgique, forçant environ 1,5 million de Belges à fuir leur pays. Imaginez un tiers de la population en exil ! Les réfugiés belges s'en vont en France, aux Pays-Bas, au Canada et même en Amérique. Cette guerre, d'une violence inouïe, cause la mort d'environ 100.000 Belges.

Le Congo, alors sous domination belge, est aussi obligé de prendre part à la guerre. Savez-vous à combien sont estimées les pertes humaines du côté des Congolais et Congolaises ? Environ 150.000 pertes, presque toutes des civiles.

1918

La Belgique doit se reconstruire

Les entreprises font appel à de la main d'œuvre étrangère

Les dégâts humains et matériels laissés par la guerre sont catastrophiques. La Belgique, autrefois prospère, doit maintenant se relever de ses cendres pour relancer son économie.

Les entreprises belges se tournent vers la main-d'œuvre étrangère. Entre 1920 et 1930, environ 170.000 travailleurs immigrèrent en Belgique.

Selon vous, quels sont les pays d'où sont originaires les travailleurs de l'époque ? France, Pologne, Italie, République tchèque et Yougoslavie (majoritairement).

1929

Krach boursier aux États-Unis

Après la première guerre mondiale, les États-Unis, grands héros de la guerre, connaissent une croissance économique exceptionnelle (+300 %), attirant de plus en plus d'Américains vers l'achat d'actions en Bourse. Même les moins fortunés, rêvant de richesse rapide, empruntaient aux banques pour acheter des actions, espérant les revendre à profit. En 1929, la bulle spéculative éclate, provoquant un krach boursier et une crise économique mondiale. La Belgique est touchée, de nombreuses familles souffrent de famine. Les pays vaincus de la guerre déjà affaiblis, comme l'Allemagne, sont encore plus durement affectés.

Selon vous, quels effets cette crise économique mondiale a-t-elle eu sur les politiques d'immigration en Belgique et en Europe ? La crise économique mondiale de 1929 a profondément impacté les politiques d'immigration en Belgique et en Europe. Face à la montée du chômage et aux difficultés économiques, de nombreux pays ont restreint l'immigration, durcissant les conditions d'entrée pour les travailleurs étrangers.

En Belgique, les restrictions ont visé à protéger les emplois locaux et limiter l'arrivée de nouveaux migrants. Le permis de travail est désormais obligatoire pour venir dans le pays.

1933

L'arrivée d'Hitler au pouvoir en Allemagne

La crise économique de 1930 favorise la montée du nazisme en Allemagne. Les persécutions antisémites s'intensifient rapidement. Environ la moitié des Juifs allemands fuient le pays en deux vagues : à l'arrivée des nazis au pouvoir et après la Nuit de Cristal en 1938. Malgré cela, 275.000 Juifs restent en Allemagne au début de la Seconde Guerre mondiale, face à un avenir de plus en plus sombre.

Selon vous, pourquoi certaines personnes juives sont-elles restées en Allemagne malgré la montée du nazisme au pouvoir ?

Il existe plusieurs raisons :

- **Inconscience du danger** : Au début des années 1930, l'ampleur de la menace nazie n'était pas pleinement perçue, et beaucoup ne pouvaient imaginer la persécution qui allait suivre ;
- **Attachements personnels et professionnels** : De nombreux Juifs avaient des liens forts avec leur pays, y compris des carrières établies, des réseaux sociaux, et des biens, rendant difficile leur décision de partir ;
- **Difficultés à l'émigration** : Emigrer présentait de nombreux obstacles, comme des visas difficiles à obtenir, des difficultés financières, et la nécessité de liquider des biens ;
- **Espoirs de changement** : Certains espéraient que la situation s'améliorerait ou que les régimes autoritaires seraient de courte durée et croyaient que la population pourrait se soulever contre l'injustice.

1940

La Deuxième Guerre Mondiale

L'arrivée des troupes nazies en Belgique pousse 50% des Belges à fuir le pays. Avez-vous déjà entendu parler de la Bataille de Gembloux ? Au début de la guerre, en mai 1940, lorsque l'Allemagne envahit la Belgique, la France, garante de la neutralité belge, dépêcha ses troupes pour soutenir l'armée belge. Trois régiments de tirailleurs marocains débarquèrent à Gembloux, dans la région du Brabant Wallon, pour affronter l'armée hitlérienne. Cette bataille fut une hécatombe. Sur les 2.300 soldats marocains entrés en Belgique, seuls 50 regagnèrent leur terre natale. Les corps des soldats français et nord-africains tombés en mai 1940 reposent à la nécropole de Chastre en Belgique. Chaque année, au début du mois de mai, des cérémonies commémoratives y sont organisées pour honorer leur sacrifice et leur courage.

Savez-vous quel est le nombre estimé de juifs qui ont été cachés par des Belges durant cette période ? Environ 70.000 Juifs.

1946

La Belgique doit se reconstruire

Signature de la convention avec l'Italie pour l'envoi de main d'œuvre

La Seconde Guerre mondiale, laisse la Belgique dans une crise économique profonde. De nombreux anciens mineurs ont péri pendant le conflit, et d'autres hésitent à reprendre un travail aussi pénible, dangereux et mal rémunéré.

Pour remédier à cette situation critique, le gouvernement opte pour la mise au travail des prisonniers de guerre. Loin d'être suffisante, une politique de recrutement temporaire de travailleurs étrangers est alors établie. En 1946, la signature d'une convention entre la Belgique et l'Italie est conclue.

Selon vous, combien d'Italiens sont venus travailler dans les mines en Belgique ? Environ 150.000 Italiens ont rejoint les charbonnages belges.

1950

Signature de nombreux traités et conventions pour garantir la paix

Dans les années 50, face à la crainte d'une future guerre mondiale, de nombreux pays signent des traités pour garantir la paix et l'unité. C'est dans ce contexte que la Convention de Genève relative au statut des réfugiés est mise en place. Basée sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle définit une personne "réfugiée" comme une personne qui risque d'être persécutée en raison de sa *race**, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou ne veut pas y retourner, de peur pour sa sécurité.

**Le terme « race » est le terme employé dans le texte de loi de l'époque. Aujourd'hui, on utilise le terme « origine ethnique ».*

Connaissez-vous d'autres grandes institutions qui ont été créées à la suite de la Deuxième Guerre mondiale ? L'Organisation des Nations Unies (ONU), L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) L'Union Européenne (UE), Le Conseil de l'Europe...

1956

La catastrophe du Bois du Cazier

Le 8 août 1956, un terrible accident, d'une ampleur sans précédent, frappe le secteur du charbonnage en Belgique et tue 262 mineurs, dont 136 Italiens. Cette tragédie, largement médiatisée, choque le monde et met en lumière les conditions de travail dangereuses dans les mines. L'émotion est particulièrement vive en Italie, conduisant le gouvernement italien à rompre son accord avec la Belgique sur l'envoi de travailleurs.

Avez-vous déjà visité une ancienne mine de charbonnage en Belgique ? Si oui, pouvez-vous nous partager votre expérience ?

1956

Signature de conventions avec l'Espagne et la Grèce pour l'envoi de main d'œuvre

La Belgique doit urgemment combler le vide laissé par la suspension de la convention italienne. Consciente de la nécessité de renforcer ses effectifs avec des travailleurs étrangers, elle tourne son regard vers d'autres nations exportatrices de main d'œuvre.

De nouvelles conventions bilatérales sont conclues avec l'Espagne et la Grèce. Cependant, l'afflux de main d'œuvre espagnole et grecque, pays conscients des risques encourus, fut nettement moins important que celui des Italiens.

Selon vous, qu'aurait dû faire la Belgique pour attirer de nouveaux travailleurs ? Cette question invite les participants à réfléchir sur les stratégies qui auraient pu être mises en place (ou qui ont été mises en place) pour améliorer l'attractivité de la Belgique auprès des travailleurs étrangers. Voici quelques aspects que cette question peut aborder :

- *Les conditions de travail ;*
- *Les politiques d'immigration ;*
- *Les incitations financières ;*
- *L'intégration culturelle.*

1960

L'indépendance du Congo

Le 30 juin 1960 marque un jour historique pour le Congo, mettant fin à quatre-vingts ans de souveraineté belge. Cette cérémonie d'indépendance, en présence du roi Baudouin, du président Kasavubu et du Premier ministre Lumumba, est mémorable pour le discours passionné et inattendu de Lumumba. Il s'adresse directement au peuple congolais, soulignant que l'indépendance n'a pas été accordée par la Belgique mais conquise par leur lutte. Lumumba dénonce avec véhémence les injustices du colonialisme, rappelant les souffrances subies. Suite à l'indépendance, de nombreux Belges, craignant des représailles, choisissent de retourner en Belgique.

À part le Congo, la Belgique a-t-elle colonisé d'autres territoires ? *Le Rwanda-Urundi (aujourd'hui Rwanda et Burundi) de 1924 à 1962. Les politiques coloniales belges ont profondément influencé les dynamiques ethniques locales et ont eu un impact significatif sur le génocide de 1994.*

1964

Signature de conventions avec le Maroc et la Turquie pour l'envoi de main d'œuvre

La Belgique, toujours confrontée à une demande urgente de main d'œuvre, signe en 1964 des conventions bilatérales avec le Maroc et la Turquie. Ces accords marquent le début d'une nouvelle phase de recrutement de travailleurs étrangers. Des tracts sont largement diffusés dans les campagnes marocaines et turques, attirant de nombreux hommes vers la Belgique, prêts à laisser derrière eux leur terre natale dans l'espoir d'une vie meilleure. Environ 130.000 travailleurs marocains et 70.000 travailleurs turcs arrivent en Belgique entre 1964 et 1974.

Selon vous, quels obstacles les travailleurs marocains et turcs ont-ils rencontré en arrivant en Belgique ? Les travailleurs marocains et turcs, comme leurs prédécesseurs, ont rencontré plusieurs obstacles en arrivant en Belgique : barrières linguistiques et culturelles, adaptation à un climat et à des conditions de vie différents, ainsi que des discriminations et préjugés. Ils ont aussi dû faire face à la séparation familiale et au mal du pays, compliquant leur intégration.

1965

L'instauration de la politique du regroupement familial

La politique du regroupement familial est instaurée en Belgique en 1965 pour répondre à plusieurs enjeux démographiques et économiques. De plus, elle contribue à retenir ces travailleurs en Belgique en évitant leur départ vers des pays offrant des salaires plus élevés. Le regroupement familial contribue ainsi à rendre la Belgique plus attractive que ses pays voisins.

Selon vous, comment le regroupement familial a pu impacter la perception des travailleurs étrangers et leur intégration ? Avant la politique de regroupement familial, les travailleurs migrants étaient perçus comme temporaires et uniquement nécessaires pour l'économie. Le regroupement familial a favorisé leur installation plus durable en Belgique, renforçant leur intégration sociale et culturelle. Cependant, cela a aussi pu créer des tensions en raison des pressions sur les ressources publiques comme le logement, l'éducation et la santé.

1974

L'arrêt de l'immigration économique

En 1974, à la suite du remplacement progressif du charbon au profit du pétrole dans de nombreux secteurs et à la hausse du chômage qui en découle, la Belgique met en place une loi visant à restreindre l'immigration économique en provenance de l'extérieur de l'Union Européenne. Désormais, seules trois voies d'entrée sont autorisées : le regroupement familial, la demande d'asile basée sur la convention de Genève et la migration étudiante. Cette décision s'accompagne d'efforts pour encourager le retour des immigrés en leur offrant des incitations financières. Cependant, cette tentative se solde par un échec : au lieu de repartir, de nombreuses familles immigrées choisissent de s'installer définitivement en Belgique.

Pourquoi pensez-vous que de nombreuses familles immigrées ont choisi de rester en Belgique malgré les incitations financières pour repartir ? Elles avaient déjà établi des racines en Belgique, avec des enfants inscrits à l'école et des emplois stables. Les conditions économiques et sociales dans leurs pays d'origine pouvaient être moins favorables. Les liens communautaires et les réseaux de soutien ont également joué un rôle important dans leur décision de rester.

1981

L'instauration de la première loi anti-racisme

En 1981, la loi Moureau, ainsi nommée d'après le ministre qui l'a proposée, est votée. Cette loi vise à mettre un terme aux discours de haine, aux actes de racisme et de discrimination. Bien que son efficacité ne soit pas totale dans la pratique, elle contribue à limiter la permissivité et l'impunité en la matière. Désormais, des plaintes peuvent être déposées auprès du parquet.

Savez-vous quelle institution a été créée en 1993 pour lutter contre la discrimination et défendre les droits humains en Belgique ? Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (devenu Unia en 2016).

1985

La création de l'espace Schengen

Depuis 1985, une grande partie de l'Europe a décidé de dire « adieu » aux contrôles frontaliers internes. Les citoyens européens peuvent voyager librement à travers les pays de l'UE comme s'ils étaient chez eux. Cool, non ? Mais ce n'est pas tout rose pour tout le monde. Les personnes venant de l'extérieur de l'UE, comme les immigrés marocains et turcs qui vivent en Belgique depuis longtemps, ne bénéficient pas de cette liberté. Pour eux, c'est beaucoup plus compliqué : ils doivent passer par des procédures de regroupement familial, de demande d'asile ou d'études pour entrer ou rester en Europe. Et ce n'est pas fini ! Depuis les années 90, l'Europe a construit près de 1.000 km de murs pour essayer de contrôler l'arrivée des personnes de l'extérieur. Cela a conduit beaucoup d'immigrés à vouloir acquérir la nationalité belge pour accéder plus facilement aux droits européens.

Que pensez-vous de la création de ces murs ? Les murs à la frontière ont souvent un impact limité sur les flux migratoires et engendrent divers problèmes. Ils ne suppriment pas les causes profondes de la migration, telles que la guerre, la pauvreté ou les persécutions, et peuvent pousser les migrants à emprunter des routes plus dangereuses ou à subir des abus. De plus, ces murs ne résolvent pas les problèmes sous-jacents de la migration et peuvent aggraver les tensions entre les pays ou créer des divisions internes. Ils représentent également un coût financier élevé et peuvent ternir l'image des pays en matière de droits de l'homme.

1990

La création des Centres Régionaux d'Intégration en Wallonie

Dans les années 90, l'État belge transfère la gestion de l'intégration aux Régions, menant à la création de huit Centres Régionaux d'Intégration (CRI) en Wallonie, dont le CRIPEL à Liège. Les CRI ont pour mission de développer le parcours d'intégration des primo-arrivants, soutenir les Initiatives Locales d'Intégration, former les intervenants, coordonner les activités d'intégration, collecter des données statistiques, et encourager la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères, ainsi que les échanges interculturels.

Selon vous, que devrait-il être mis en place pour permettre que l'intégration des personnes étrangères se passe au mieux en Belgique ?

2000

La création des centres ouverts pour demandeurs d'asile

Dans les années 2000, de nombreuses restrictions sur la politique d'asile voient le jour. Les demandeurs d'asile sont souvent perçus par beaucoup comme des migrants économiques. En conséquence, l'État décide de ne plus octroyer d'aides financières et crée les centres ouverts pour demandeurs d'asile.

En 2004, l'agence FRONTEX est mise en place dans le but de mieux contrôler les frontières de l'Europe, en utilisant des moyens de type militaire. De nouveaux murs sont érigés pour renforcer la sécurité aux frontières.

Connaissez-vous la différence entre un centre ouvert et un centre fermé ?

Centre ouvert : Il s'agit d'un lieu d'accueil où les migrants peuvent circuler librement. Ils y reçoivent un hébergement temporaire ainsi que des services tels que de la nourriture, des soins de santé, et un accompagnement social et juridique.

Ces centres sont souvent utilisés pour accueillir des demandeurs d'asile pendant l'examen de leur dossier.

Centre fermé : *Il s'agit d'un lieu de détention où les migrants sont retenus de manière contrainte. Ces centres sont généralement utilisés pour des personnes en situation irrégulière qui attendent leur expulsion ou pour d'autres motifs administratifs. Les migrants ne peuvent pas en sortir librement.*

2004

Le droit de vote est accordé aux immigrés non-européens

En 2004, le droit de vote aux élections communales est également accordé aux personnes non-européennes résidant sur le territoire depuis minimum 5 ans.

Savez-vous quand ce droit a-t-il été donné aux immigrés européens ?
En 1999 pour les élections européennes et communales.

2014

La mise en place du parcours d'intégration en Wallonie

En 2014, la Région Wallonne instaure, via les Centres Régionaux d'Intégration, un parcours d'intégration pour les primo-arrivants* âgés de 18 à 65 ans, qui devient obligatoire en 2016.

Depuis 2018, ce parcours comprend :

- 400 heures de cours de français pour les personnes dont le niveau est inférieur à A2 ;
- 60 heures de cours de citoyenneté ;
- 4 heures d'orientation socio-professionnelle ;
- Une séance d'informations de 3 heures sur les droits et devoirs des citoyens.

**personne nouvellement acceptée sur le territoire belge.*

Que signifie « l'intégration » pour vous ? *L'intégration est un processus à double sens. Ce processus implique plusieurs dimensions : économique, sociale, culturelle, politique et juridique. L'intégration repose sur un équilibre entre l'adaptation des individus et l'ouverture de la société d'accueil à cette diversité.*

2015

La crise de l'accueil aussi appelée « Crise migratoire »

En 2015, des conflits armés et des instabilités poussent des milliers de personnes, notamment de Syrie et d'Afghanistan, à chercher refuge en Europe. En Belgique, ce flux migratoire a de grandes répercussions sur les politiques d'immigration et d'intégration, créant des débats publics polarisés sur des questions de sécurité et d'intégration. Sur les 65 millions de déplacés dans le monde, l'Europe en accueille un million, dont 44 760 en Belgique. La majorité des réfugiés sont accueillis par des pays en développement proches des zones de conflit.

Selon vous, pourquoi l'emploi du terme « crise migratoire » est controversé ?

Le terme « crise migratoire » est controversé parce qu'il dramatise la migration en la présentant comme une menace ou une urgence, renforçant des peurs et des discours alarmistes. Il met l'accent sur les défis pour les pays d'accueil, tout en minimisant les causes profondes des migrations (guerres, pauvreté) et les droits des migrants. De plus, il peut faussement suggérer que les flux migratoires sont incontrôlables, occultant les aspects positifs et la capacité des pays à gérer ces situations.

2022

La Belgique active pour la première fois la directive de l'UE relative à la protection temporaire

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, débuté en février 2022, a entraîné l'arrivée d'environ 80.000 réfugiés ukrainiens en Belgique en deux ans. La Belgique a offert une protection temporaire selon les directives de l'UE, mettant en place de nouvelles politiques d'accueil et d'intégration pour le logement, l'éducation et l'accès au travail. Contrairement aux autres réfugiés, les Ukrainiens ont bénéficié d'une protection automatique, leur permettant de vivre, travailler et accéder aux services sociaux sans la procédure d'asile standard. Ils ont aussi pu voyager librement dans l'espace Schengen et accéder rapidement au marché du travail. Des efforts particuliers ont été faits pour loger les Ukrainiens chez des particuliers et intégrer les enfants dans les écoles, soutenus par une forte couverture médiatique. Ces traitements différenciés ont suscité des débats sur l'équité et les disparités des politiques d'asile en Europe, certains critiquant cette approche comme discriminatoire.

D'après vous, pourquoi il y a-t-il eu une différence de traitement entre les personnes fuyant la guerre en Ukraine et celles fuyant la guerre en Syrie ou en Afghanistan, par exemple ? La différence de traitement se justifie principalement par :

- **La perception géopolitique :** La guerre en Ukraine est perçue comme une crise majeure en Europe, entraînant une réponse plus solidaire et immédiate en raison de la proximité géographique et des implications politiques avec la Russie ;
- **La solidarité européenne :** L'UE a montré une solidarité envers l'Ukraine en activant des mécanismes spécifiques de protection temporaire ;
- **La couverture médiatique :** Le conflit en Ukraine a reçu une couverture médiatique intense, influençant les perceptions publiques et politiques, contrairement aux crises en Syrie et en Afghanistan qui ont eu moins de visibilité médiatique

Une question, une suggestion... ?

Contactez-nous : communication@cripel.be

Ce jeu de cartes a été créé sur base de notre exposition

« Une brève histoire de l'immigration en Belgique »

Vous souhaitez en savoir plus ?

Visitez notre site www.cripel.be/nos-expositions/

L'immigration
c'est l'histoire de tous!



Centre Régional pour l'Intégration
des Personnes Étrangères
ou d'origine étrangère de Liège

L'immigration
c'est l'histoire de tous!

Avec le soutien de

